



IP ATTORNEYS : UNRIVALLED EXPERTISE SERVING INNOVATORS AND CREATORS

- IP Attorneys assist businesses and R&D centers in defining and implementing their offensive and defensive IP strategies. As independent and highly qualified professionals, they are involved in obtaining, maintaining and defending IP and related rights (patents, trade marks, designs, know how, copyright, software, domain names, etc.) in France, Europe and worldwide.
- IP Attorneys have developed close relations with their colleagues all over the world. These structured and organised networks mean that they are permanently informed of changes in foreign legislation and practice and in a position to meet the needs of businesses active in the international market.



A STRATEGIC ROLE TO PLAY IN A BUSINESS' EXPANSION POLICY

- In an increasingly competitive market, businesses need innovation to stand out and must use IP as development leverage. In this environment, IP attorneys play a major role : they advise and assist businesses and other economic players in order that IP may become an integral and efficient part of their business strategy.
- They are by their side in the main areas that give them a competitive edge : strategy (defining and implementing a policy for protecting and developing the value of intangible assets), law (preventing disputes, advising on litigation, inter alia in infringement matters), economics (due diligence, auditing and developing the value of IP portfolios at the European and International level (all aspects of IP Management in France and abroad).



A STRICTLY REGULATED PROFESSION

- Independent professionals, initially trained in engineering or in law and holding a specialised degree in IP, IP Attorneys necessarily :
 - hold a national legal, scientific or technical diploma,
 - hold a diploma issued by the CEIPI (Center for International Studies in IP) or a diploma recognized as an equivalent,
 - have professional experience.



THE FRENCH INSTITUTE OF PATENT AND TRADEMARK ATTORNEYS : AIMING TO ENCOURAGE A "CULTURE OF INNOVATION AND IP"

The French Institute of Patent and Trademark Attorneys is the only professional body set up by the Code of Intellectual Property which represents all the French independent professionals practising on French territory.

The CNCPI's missions are several :

- represent the patent and trademark attorney profession whether in its relations with the public authorities, national and international organisations, foreign professional bodies, representatives of the business community or the public at large
- ensure that patent and trademark attorneys comply with the ethics and code of conduct of the profession,
- defend the interests of the patent and trademark attorney profession,
- develop and promote the profession and a "culture" of innovation and IP in France by being a leading force in proposing and anticipating on such matters.

Membership of the CNCPI is a guarantee of ability, independence and ethics.



Retrouvez toute l'actualité de la CNCPI sur notre site Internet / Visit our website → www.cncpi.fr

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle

13, rue du 4 Septembre 75002 Paris
Tel : 01.53.21.90.89 / Fax : 01.53.21.95.90
E-mail : contact@cncpi.fr



POUR PROTÉGER ET VALORISER VOS INNOVATIONS : OSEZ LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Les Conseils en Propriété Industrielle, des professionnels du droit et des technologies, des experts européens au cœur d'un réseau international.

BE DARING : INVEST IN IP TO PROTECT AND ADD VALUE TO YOUR INNOVATIONS

IP Attorneys, Law and Technology Professionals, European Experts at the heart of an International Network.

www.cncpi.fr





LES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CPI), UNE EXPERTISE INÉGALÉE

- Les CPI accompagnent les entreprises et les centres de recherche dans leur stratégie de propriété intellectuelle offensive et défensive. Ils participent à l'obtention, au maintien et à la défense de leurs droits de propriété intellectuelle en France, en Europe et à l'international.
- La palette des expertises des CPI est large et variée : dépôts, maintien en vigueur des titres, recherches d'antériorité, veille, contrats et inscriptions aux registres, évaluations financières, consultations juridiques et/ou scientifiques, audit, formation, gestion de portefeuilles, représentation devant les offices tel que l'INPI, procédures d'opposition...



DES PROFESSIONNELS HAUTEMENT QUALIFIÉS

Professionnels indépendants, ingénieurs ou juristes par leur formation initiale et titulaires d'un diplôme juridique spécialisé, les CPI justifient obligatoirement :

- d'un diplôme national juridique ou scientifique ou technique,
- d'un diplôme délivré par le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle (CEIPI), ou un titre reconnu équivalent,
- d'une pratique professionnelle.

Les CPI sont mandataires inscrits auprès de l'INPI et des offices européens et/ou communautaires.



UN APPUI DÉTERMINANT POUR LES CRÉATEURS ET LES CHERCHEURS

Les CPI interviennent aux côtés des créateurs et des chercheurs pour :

- l'étude et la protection des créations et innovations,
- la diffusion et la stratégie d'exploitation des créations,
- la défense des intérêts des créateurs et chercheurs.



UN RÔLE STRATÉGIQUE DANS LA POLITIQUE DE CONQUÊTE DE L'ENTREPRISE

- Dans un contexte concurrentiel accru, les entreprises doivent se différencier et utiliser la propriété intellectuelle comme levier de développement.
- Dans ce contexte, les CPI accompagnent les acteurs économiques dans les principaux domaines qui assurent leur compétitivité :
 - Stratégique : définir avec l'entreprise la meilleure stratégie de protection et de valorisation du patrimoine intellectuel. Acteurs déterminants de l'intelligence économique, les CPI surveillent les droits de PI des concurrents et des tiers.
 - Juridique et judiciaire : prévenir les contentieux et conseiller et assister les clients en cas de litiges, notamment ceux liés à la contrefaçon, en France comme à l'étranger.
 - Economique : négocier et rédiger les contrats nationaux et internationaux (cession, licence, accords de coexistence, franchise, R&D en commun, savoir-faire) et intervenir lors des transferts de sociétés. Les CPI participent aux audits et à la valorisation des portefeuilles de propriété industrielle.
 - Européen et international : interlocuteurs privilégiés des administrations nationales, européennes et internationales, les CPI gèrent en France et à l'étranger les titres de propriété industrielle dans toutes leurs dimensions : demande, délivrance, défense...

LA CNCPI, UNE FORCE MOTRICE POUR DÉVELOPPER LA CULTURE DE LA PI EN FRANCE

- La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI) est l'unique organisme professionnel institué par le Code de la Propriété Intellectuelle qui représente la totalité des professionnels libéraux français exerçant sur l'ensemble du territoire.
- Les missions de la CNCPI sont multiples :
 - représenter la profession de Conseil en Propriété Industrielle, que ce soit auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux et internationaux, des représentants des entreprises et des créateurs ainsi que du public,
 - s'assurer du respect des règles de déontologie professionnelle,
 - développer et promouvoir la profession de CPI et la culture innovation et PI en France, en étant force de proposition et d'anticipation sur ces sujets.

L'appartenance à la CNCPI constitue une garantie de compétence, d'indépendance et de moralité.



UNE PROFESSION SOUMISE À DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE STRICTES

- La profession de Conseil en Propriété Industrielle est une profession libérale. Elle est réglementée pour son accès et son exercice par la Loi 90-1052 du 26 novembre 1990 et le Décret 92-360 du 1er avril 1992.
- Détenteurs d'informations très sensibles pour leurs clients, les CPI sont soumis à des règles de déontologie strictes, impliquant notamment le respect du secret professionnel.



AU CŒUR D'UN RÉSEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Les CPI développent des liens étroits avec des professionnels spécialisés du monde entier. Ces réseaux organisés leur permettent d'intervenir en connaissant les évolutions des législations et des pratiques étrangères pour répondre à tous les besoins des entreprises à vocation internationale.

